



## Modification de règlement du Fonds d'équipement touristique Pays-d'Enhaut (FET)

Comme annoncé lors de la révision du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, entré en vigueur en 2008, le Fonds d'équipement touristique Pays-d'Enhaut (FET) a été créé en 2009 par décision des Municipalités des 3 communes du Pays-d'Enhaut afin de promouvoir la qualité de l'offre touristique et du bien-être des hôtes. Il est financé par une part du produit de la taxe de séjour, cette part est définie d'un commun accord entre les Municipalités de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière, en concertation avec Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région. En principe 60% va à l'Office du tourisme régional pour ses tâches d'information et d'animation et 40% va au FET (en 2013 et 2014 la répartition a été fixée temporairement à 70-30).

Le FET est régi par un règlement signé des trois Municipalités et du comité de Pays-d'Enhaut Région. C'est Pays-d'Enhaut Région qui administre le Fonds et octroie les aides, selon les critères définis dans ce règlement. Le Fonds peut soutenir des projets qui visent le développement de l'équipement touristique et la création ou le développement de produits touristiques. Il participe en outre au financement de la carte de séjour, Gstaad Easyaccess Card. Les octrois et les comptes du FET sont publiés dans le rapport d'activité de Pays-d'Enhaut Région. De 2009 à 2014 le FET a versé un soutien à 27 projets, pour un montant total de 1'134'700.-, plus 105'123.- pour la Gstaad Easyaccess Card ; une provision de 740'000.- a en outre déjà été constituée pour le cautionnement du crédit LADE-LPR à la reconstruction de la Videmanette.

L'évènementiel est un élément important de la stratégie touristique du Pays-d'Enhaut : le FET est intervenu pour soutenir le lancement de manifestations touristiques d'importance régionale (Festival Au Pays des Enfants, Alt + 1000, Architecture vernaculaire, les nuits du conte de Rossinière et Le Barlatay), la plus part du temps en combinaison avec une aide LADE/LPR octroyée par le canton, également limitée aux premières éditions. Or il apparaît qu'un soutien public restera indispensable pour plusieurs de ces manifestations, qui ont vocation de devenir régulières et qui ont l'ambition d'être parmi les manifestations touristiques prioritaires des Alpes vaudoises. L'expérience du Festival International des Ballons, en a également fait la démonstration. **Les autorités municipales et le comité de Pays-d'Enhaut Région ont en conséquence modifié le règlement du FET pour permettre un soutien régulier en faveur de manifestations phares du Pays-d'Enhaut, dont la liste sera établie selon des critères déterminés à l'échelle des Alpes vaudoises, en étroite concertation avec Pays-d'Enhaut tourisme.**

Enfin, cette modification du règlement du FET a également **permis d'introduire différents ajustements de détail** et, à la demande du Préfet, **d'une voie de recours**, qui faisait défaut dans le règlement de 2009. Les voies de droit sont auprès de la Municipalité concernée, celle-ci étant désignée par le comité de Pays-d'Enhaut Région en fonction de l'impact territorial du projet.

- [Télécharger le nouveau règlement](#)
- [En savoir plus sur les aides financières](#)

